

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 13 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le treize du mois de juin, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Conseil Général, 15, Lices Georges Pompidou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

M. Yves MATHIS, directeur de cabinet du Préfet,
Mme Maryse NICOLAS, représentante M. Vincent LELONG, comptable du SDIS,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Serge ENTRAYGUES, André FABRE, Jean-Marie FABRE, Georges PAULIN, Michel VIDAL, André MAILLE, André CABROL.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD.

Absents excusés :

MM. Georges BOUSQUET, médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, CNE Christian MERCIER, SGT Franck VIALA, CNE Mohamed BOURAHLA, LTN Patrick DELMON.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 11 / présents : 10/ pouvoirs : 0/ votants : 10.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 1.

Date de la convocation : 2 juin 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°034/CA - 06/14**

**OBJET : Avenant de transfert – Marché n°2013-01 relatif à la fourniture de dispositifs médicaux pour le SDIS du Tarn**

Le SDIS a lancé fin 2012 un marché à procédure adaptée relative à la fourniture de dispositifs médicaux composé de 28 lots.

Deux lots de cette procédure ont été attribués et notifiés à la société SENDAL FRANCE.

Par courrier en date du 24 avril 2014, SENDAL France a informé le SDIS de sa fusion avec la société CAREFUSION, cette dernière s'engageant à reprendre l'ensemble des contrats conclus par SENDAL, dans des termes identiques.

Le contrat du SDIS n'étant pas impacté par cette fusion,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

➤ d'autoriser le Président à signer cet avenant de transfert.

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **19 juin 2014**  
et de la publication-notification du **19 juin 2014**

Pour extrait certifié conforme,  
Président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT

